

A Toulouse le 2^e Juin 1748.

M. L'Intendant me marque, MESSIEURS, que M. le Comte d'Argenson a été extrêmement fâché du vuide considérable qui s'est trouvé dans les Bataillons de Milice, soit par la défection en Route d'un grand nombre des Miliciens de la dernière Levée, soit parceque plusieurs autres ne sont point partis avec les Remplacemens & sont restés chez eux.

Il me mande en même tems que par un dernier ménagement pour les Communautés, il veut bien ne pas rendre une nouvelle Ordonnance pour faire tirer un nouveau Sort; mais il me charge de vous avertir qu'il est de la dernière importance qu'à la reception de ma Lettre vous fassiez des promptes recherches dans votre Communauté, tant des Miliciens qui ont déserter en Route, que de ceux qui ne sont point partis avec les Détachemens, & que vous leur déclariez que l'intention du Roy est que ceux du Bataillon de Castelnaudary se rendent pour le plûtard le 20. Juin en ladite Villè de Castelnaudary, pour en partir le 21. sur une Route de la Cour.

Comme le Roy veut aussi que les anciens Miliciens qui se trouvent dans leurs Communautés, ainsi que ceux qui sont chez eux sur des Congés limités, joignent en même tems leurs Bataillons, vous devés les avertir de se rendre dans le même tems à Castelnaudary, pour être compris sur la même Route, en leur déclarant aux uns & aux autres que faute d'y satisfaire, ils seront arrêtés & conduits au Bataillon, pour être jugés comme Déserteurs.

Je dois vous prévenir, Messieurs, que le seul moyen d'éviter qu'il ne soit tiré un nouveau Sort dans votre Communauté, c'est de faire enforte que tous les Miliciens, sans exception, tant des précédentes que de la dernière Levée se rendent aux Bataillons. Il y a tout lieu de croire qu'ils n'y resteront pas long-tems, & que la Paix devenant tous les jours plus prochaine, les Milices ne tarderont point à être congédiées; mais le Roy exige d'eux cette marque d'obéissance, & vous ne sçauriés trop leur faire entrevoir le danger auquel ils s'exposeroient en ne se soumettant point aux Ordres de Sa Majesté.

Je vous prie de rendre ma Lettre publique & de m'informer exactement des demarches que vous aurés faites & du succès qu'elles auront eu, afin que si au 20. Juin il se trouve encore des Miliciens dans votre Communauté, je puisse les faire arrêter sur le champ, conformément aux Ordres de M. l'Intendant.

Je suis très-parfaitement, MESSIEURS, votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

Proquett
Proquett



A Toulouse le 2^e Juin 1748.

M. L'Intendant me marque, MESSIEURS, que M. le Comte d'Argenson a été extrêmement fâché du vuide considerable qui s'est trouvé dans les Bataillons de Milice, soit par la désertion en Route d'un grand nombre des Miliciens de la dernière Levée, soit parceque plusieurs autres ne sont point partis avec les Remplacemens & sont restés chez eux.

Il me mande en même tems que par un dernier ménagement pour les Communautés, il veut bien ne pas rendre une nouvelle Ordonnance pour faire tirer un nouveau Sort; mais il me charge de vous avertir qu'il est de la dernière importance qu'à la reception de ma Lettre vous fassiez des prompts recherches dans votre Communauté, tant des Miliciens qui ont déserté en Route, que de ceux qui ne sont point partis avec les Détachemens, & que vous leur déclariez que l'intention du Roy est que ceux du Bataillon de Castelnaudary se rendent pour le plûtard le 20. Juin en ladite Villè de Castelnaudary, pour en partir le 21. sur une Route de la Cour.

Comme le Roy veut aussi que les anciens Miliciens qui se trouvent dans leurs Communautés, ainsi que ceux qui sont chez eux sur des Congés limités, joignent en même tems leurs Bataillons, vous devés les avertir de se rendre dans le même tems à Castelnaudary, pour être compris sur la même Route, en leur déclarant aux uns & aux autres que faute d'y satisfaire, ils seront arrêtés & conduits au Bataillon, pour être jugés comme Déserteurs.

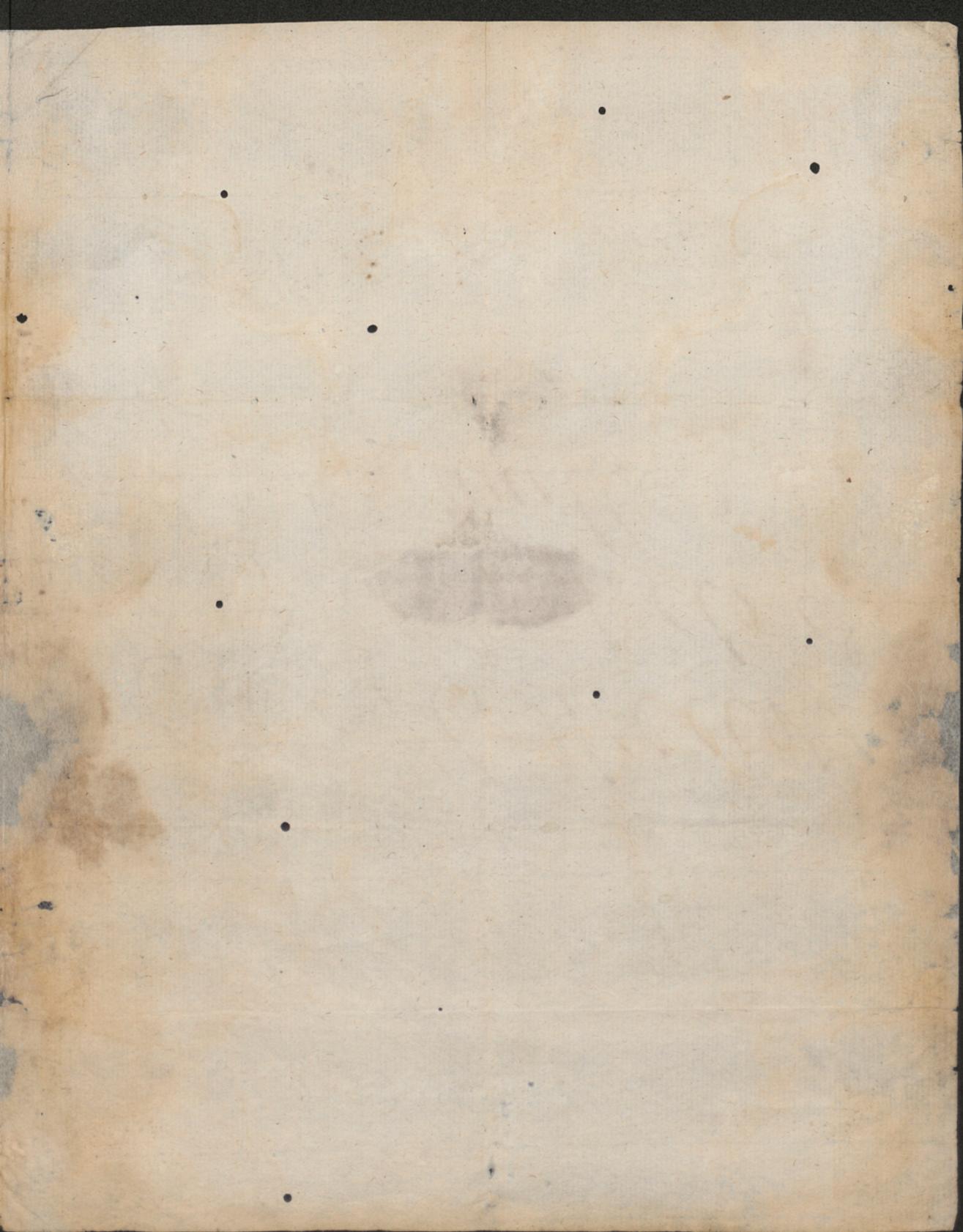
Je dois vous prévenir, Messieurs, que le seul moyen d'éviter qu'il ne soit tiré un nouveau Sort dans votre Communauté, c'est de faire en sorte que tous les Miliciens, sans exception, tant des précédentes que de la dernière Levée se rendent aux Bataillons. Il y a tout lieu de croire qu'ils n'y resteront pas long-tems, & que la Paix devenant tous les jours plus prochaine, les Milices ne tarderont point à être congédiées; mais le Roy exige d'eux cette marque d'obéissance, & vous ne scauriés trop leur faire entrevoir le danger auquel ils s'exposeroient en ne se soumettant point aux Ordres de Sa Majesté.

Je vous prie de rendre ma Lettre publique & de m'informer exactement des demarches que vous aurés faites & du succès qu'elles auront eu, afin que si au 20. Juin il se trouve encore des Miliciens dans votre Communauté, je puisse les faire arrêter sur le champ, conformément aux Ordres de M. l'Intendant.

Je suis très-parfaitement, MESSIEURS, votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

Remplacé par
Proquet Dubé





Beauville

De Beauville
à son cousin de
St. Malo